

Deuxième séance, mercredi 25 juin 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Rapport annuel 2014-CE-51 de l’Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD); discussion. – Projet de décret 2014-DICS-34 relatif à l’octroi d’un crédit d’étude pour l’agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lecture, vote final. – Election.

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Laurent Dietrich, Gaétan Emonet, Marc-Antoine Gamba, Benjamin Gasser, Emmanuelle Kaelin Murith, Benoît Rey, Rose-Marie Rodriguez, Bernhard Schafer, Ralph Alexander Schmid, Edgar Schorderet, Yvonne Stempfel-Horner, Olivier Suter, Peter Wüthrich, Michel Zadory.

M^{mes} et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. La séance de ce jour se terminera vers 09 h 45.

Deux bus TPF nous attendent devant l’Hôtel cantonal et partent à 10 heures. Vous avez reçu sur votre pupitre un document représentant les établissements de Bellechasse en vue de la visite.

Nous avons eu des problèmes de micro et je souhaite vous donner quelques directives: afin d’éviter que l’on vous comprenne mal, il faut simplement prendre le micro tel qu’il se trouve devant vous et le fixer à environ dix centimètres de votre bouche, avec la tête vers le haut. Surtout ne modifiez la tige flexible qui supporte la tête du micro. Sinon, celle-ci n’est plus tournée vers votre bouche, mais vers l’extérieur.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Rapport annuel 2014-CE-51 de l’Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)¹

Discussion

Ith Markus, rapporteur. Suite aux travaux effectués, j’ai le plaisir de rapporter, au nom de la commission, sur le rapport

d’activité de l’Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données.

La commission a siégé en une fois le 22 mai passé en présence de M. Beat Vonlanthen, président du Gouvernement, M. Laurent Schneuwly, président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données, M^{me} Annette Zunzer Raemy, préposée à la transparence et M^{me} Alice Reichmuth Pfammatter, préposée à la protection des données.

D’entrée j’aimerais remercier ces personnes pour leur travail accompli et leurs disponibilités pour répondre à toutes les questions de la commission.

Wie in den vergangenen Jahren ist der Bericht in drei Teile unterteilt, wobei sowohl die Arbeit der Kommission als auch die Arbeiten der Beauftragten für Öffentlichkeit und Transparenz und der Datenschutzbeauftragten ausgewogen und sehr detailliert wiedergegeben werden.

Die Kommission konnte sich ein umfangreiches Bild über die verschiedenen Aufgaben der drei Gremien machen und stellte fest, dass beide Beauftragten in vielen Situationen und Dossiers um ihre Meinung gefragt wurden. Generell kann festgestellt werden, dass die Anzahl Dossiers im Bereich des Datenschutzes kontinuierlich zunimmt und im Jahr 2013 auf ein Total von 338 zu bearbeitenden Dossiers angewachsen ist. Hauptauftraggeber bleiben dabei die kantonalen Ämter, Gemeinden und Pfarreien, welche sich bei der Beauftragten absichern oder informieren wollen.

Im Gegenzug zeigt die Statistik der Beauftragten für Öffentlichkeit und Transparenz eine stabile Anzahl von 87 Dossiers. Wenn wir uns daran erinnern, dass das Informationsgesetz zu einigen Diskussionen Anlass gegeben hatte, kann heute festgestellt werden, dass wir in unserem Kanton eine vernünftige Politik im Bereich der Informationen betreiben und die interessierten Personen, insbesondere die Medien, auch ohne Anrufung der entsprechenden Stellen zu den gewünschten Informationen gelangen.

La commission a également pris note du changement intervenu à la tête de la commission. Elle tient à remercier dans ce cadre l’ancien président de la commission, M. Marc Sugnaux, et souhaite à M. Laurent Schneuwly, nouveau président de la commission, pleine satisfaction dans ses nouvelles tâches. En ce qui concerne le poste de la préposée à la protection des données, M^{me} Alice Reichmuth Pfammatter a repris le tra-

¹ Rapport publié séparément.

vail de M^{me} Dominique Nouveau Stoffel qui a pris sa retraite à la fin du mois de mars de l'année écoulée. La commission tient à remercier M^{me} Nouveau Stoffel pour le travail accompli durant ces dernières années.

En conclusion et en vous priant de prendre acte de ce rapport d'activité, je relève la nécessité de la Commission cantonale et des deux autorités, lesquelles semblent être contradictoires, mais qui forment quand même une unité de matière et nous aident à avoir une situation claire et sûre en ce qui concerne non seulement la protection des données, mais également le domaine de la transparence.

Avec ces quelques considérations, la commission vous propose de prendre acte de ce rapport d'activité 2013.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). La complémentarité et la valeur de la mission de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données peut se traduire par le fait que c'est en protégeant le citoyen dans sa vie privée et en assurant la transparence sur l'activité étatique que se gagne la confiance dans les autorités.

Et c'est fortes de cette vision que travaillent la commission et ses préposées tant à la transparence qu'à la protection des données. Le rapport présente dès lors les activités menées en 2013 dans l'atteinte de ces objectifs.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé avec attention ce rapport. Il a pris note de l'activité toujours plus soutenue de cette autorité, soit la Commission et les deux préposées, et il la félicite pour l'excellent travail accompli durant l'exercice 2013.

Il est particulièrement agréable de constater que cette autorité, qui se retrouve régulièrement, arrive très souvent à un avis unanime. Il en résulte dès lors que les craintes qui avaient été émises en son temps sur la collaboration des deux préposées membres d'une même Commission devant défendre des intérêts antinomiques se révèlent toujours infondées. Nous nous en réjouissons d'autant plus après les propos du nouveau président de la Commission cantonale, lequel affirme d'une part que la transparence et la protection des données sont des domaines complémentaires et en interaction constante et d'autre part que le fait qu'une seule Commission soit chargée de la surveillance et des deux domaines est garant d'une bonne coordination.

En conséquence et au vu de la qualité et de la précision de ce rapport, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous propose d'en prendre acte tout comme le demande la commission parlementaire ordinaire qui l'a analysé.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die Sozialdemokratische Fraktion schliesst sich den Ausführungen des Kommissionspräsidenten an und nimmt Kenntnis vom Bericht.

Besonders hervorheben möchte die Sozialdemokratische Fraktion noch einmal die gewissenhafte und speditive Arbeit der Datenschutzbeauftragten sowie der Transparenzbeauftragten. Vor die Aufgabe gestellt, mit kleinen Pensen die Fülle an Aufgaben zu meistern, wissen die Beauftragten und

deren Kommission Prioritäten zu setzen und dennoch Qualität zu behalten.

Die Sozialdemokratische Fraktion sieht einen Handlungsbedarf im Bereich der Schule und freut sich, dass Herr Staatsrat Sigggen jetzt auch zuhört. Nämlich: Von früh auf werden Kinder – später Jugendliche – angehalten, in kleineren Feld- und Forschungsarbeiten Daten zu erheben. Der Entwurf zum neuen Schulgesetz sieht in Artikel 25 ausdrücklich vor, dass die Direktion zu Forschungszwecken oder zur Durchführung von Umfragen den Zugang zu Daten von Schülerinnen und Schülern zu Lehrpersonen und zu Klassen gewähren kann. Hingegen gibt es kaum Anweisungen für Lehrpersonen und Schülerinnen und Schüler, wie sie die Daten im Sinne des Datenschutzes zu behandeln haben.

Es wäre von Gutem, wenn die Freiburger Schulen auf allen Stufen solche Anweisungen bekommen könnten.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Mit dem gleichen Dank an die beiden Beauftragten für Datenschutz und Information für ihre grosse und sorgfältige Arbeit und auch für den sehr lesbaren und instruktiven Bericht schliesse ich mich meinen Vorrednerinnen und Vorrednern an und möchte ihre Aussagen nicht wiederholen aber unterstreichen.

Ich möchte nur auf einen Bereich hinweisen, der in der Kommission kurz erwähnt wurde: Die Überbelastung der Beauftragten, insbesondere für Datenschutz, ist bekannt und aus diesem Blickwinkel ist es von besonderer Bedeutung, dass dem Datenschutz und der Transparenz in sämtlichen Departementen und Ämtern des Staates und auch der Gemeinden Rechnung getragen wird, um diesen umzusetzen. Das ist die beste Lösung, damit die grosse Arbeitsbelastung der beiden Beauftragten nicht Überhand nimmt.

Ein weiteres, vielleicht prospektives Element: Vor einigen Wochen ist die Aarhus-Konvention in Kraft getreten. Diese internationale Konvention regelt die Transparenz und die Information im Bereich des Umweltschutzes. Die Schweiz hat diese verabschiedet und auf kantonaler Ebene ist nun eine Arbeitsgruppe in Kraft, die untersucht, ob die kantonale Gesetzgebung oder die kantonale Praxis an diese internationale Konvention und an die eventuell geänderte schweizerische Gesetzgebungspraxis angepasst werden muss. Wir verfolgen dieses Thema mit besonderem Interesse und freuen uns in diesem Sinne bereits auf den nächsten Bericht dieser Instanz. Herzlichen Dank.

Ith Markus, rapporteur. Je remercie tous les rapporteurs des groupes et les députés pour la transparence qu'ils nous donnent dans toutes les discussions menées. Ils sont tellement bruyants que l'on peut presque tout entendre. Au nom de la présidente du Grand Conseil, merci de vous être améliorés.

Les quelques remarques ont été adressées au Gouvernement.

Vonlanthen Beat, président du Conseil d'Etat. Ich werde mich kurz fassen. Zuerst möchte ich ebenfalls danken für die engagierte und beispielhafte Arbeit der beiden Beauftragten für Öffentlichkeit und Transparenz und für den Datenschutz.

Dans le cadre de la commission, plusieurs points ont été soulevés et j'aimerais faire deux remarques sur deux questions qui ont été posées dans ce cadre-là:

- > la confidentialité des feuilles de signatures: il y a des fois des problèmes dans différentes communes; la Direction des institutions analysera ces questions avec les préfets et trouvera des solutions;
- > les indemnités pour les prises de position des préposées concernant la surveillance par vidéo: selon l'art. 6 de l'ordonnance, la facturation d'une indemnité est possible. Cela n'a pas été fait jusqu'à maintenant. En collaboration avec les préfets, cette question sera analysée et résolue très prochainement.
- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport annuel.

—

Projet de décret 2014-DICS-34 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg¹

Rapporteuse: **Antoinette Badoud** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. En préambule, je vous informe que la commission a siégé une fois dans les locaux de la BCU, séance précédée par une visite préalable des lieux accompagnée par M^{me} Regula Feitknecht, adjointe de direction, à qui j'adresse encore une fois mes remerciements pour toutes les informations données aux membres de la commission, ainsi que pour la qualité de l'accueil réservé à la commission.

M^{me} Feitknecht a relevé que le projet d'agrandissement et de restructuration permettra l'intégration de plusieurs bibliothèques représentant une économie de place et financière pour l'Université de Fribourg.

Il est urgent de remplacer les infrastructures vétustes et de rénover le bâtiment historique. L'état actuel des lieux représente un risque pour les personnes qui y travaillent et pour la conservation des biens culturels.

La commission a pu voir, par sa visite, le besoin d'entreprendre des travaux pour remédier à cet état de fait.

Lors de la discussion précédant celle de l'entrée en matière, en présence de M. Philippe Trinchin, nouveau responsable de la culture, et de M. Charles-Henri Lang, architecte cantonal, la nécessité du projet a été reconnue, sachant qu'il améliorera le fonctionnement et l'efficacité de la Bibliothèque.

Le projet a pour objectif de créer une bibliothèque moderne et attractive à disposition de toute la population et dans le but d'assurer aussi la compétitivité de l'Université de Fribourg.

Le canton sera ainsi doté d'un véritable écrin pour son précieux patrimoine – manuscrits, imprimés et audio-visuels –, de même que d'un centre d'excellence pour les langues et la littérature en intégrant les trois bibliothèques spécialisées de l'Université à un seul endroit, aujourd'hui dispersées sur différents sites.

Les changements prévus amélioreront l'offre dans les domaines de la lecture, de la culture, de la consultation et des études. Le nouveau projet modifié prévoit de rassembler à la BCU-Centrale tous les services publics.

L'investissement total brut est actuellement estimé à près de 75 millions de francs et le crédit d'étude à environ 5% de cette estimation, soit 4 millions de francs. A noter que cet investissement bénéficiera, lorsque les travaux seront engagés, d'une subvention de la Confédération au titre de la loi sur l'aide aux Universités.

L'étude doit aussi trouver une solution pour l'hébergement transitoire de la BCU et son fonctionnement durant les travaux.

Suite à la renonciation du Conseil d'Etat en mars 2013 au projet en sous-sol prévu au jardin de l'Albertinum appartenant à la Société St-Pie V, le projet lauréat du concours a été adapté et limité aux parcelles appartenant à l'Etat de Fribourg. A noter que la validation du plan d'aménagement de détail est en cours. Les négociations difficiles et les divergences financières ont conduit à cet abandon. Le projet revisité comprend 75% des surfaces utiles, soit 14 200 m². Les 25% de surfaces manquantes, 6000 m², nécessiteront une solution externe de stockage. Si les objectifs quantitatifs initiaux ne sont pas atteints par ce redimensionnement, les objectifs qualitatifs, eux, le sont. A noter que dès 2016, la BCU ne disposera plus de réserve de stockage, d'où l'urgence de trouver des solutions. La surface après extension sera augmentée de 6100 m² à la BCU et de 2400 m² à l'externe, ce qui représente un total de 91 km linéaire de stockage après extension. Actuellement, il y a 58 km.

Chaque année, 40 000 nouvelles acquisitions viennent occuper les locaux, soit 1,1 km de stockage. Le projet permettra aussi de réunir tout le personnel à la BCU-Centrale, y compris les collaborateurs des bibliothèques universitaires à intégrer.

L'entrée en matière n'a pas été contestée. Le projet a été considéré comme souhaitable et nécessaire. Les besoins sont avérés. A noter que la Commission des finances et de gestion s'est prononcée favorablement en faveur dudit projet. Parmi les points relevés en commission, il me plaît de vous informer de ce qui suit:

- > la BCU centrale reçoit 20 000 visiteurs par mois dans un bâtiment conçu pour en recevoir beaucoup moins;
- > des regrets ont été exprimés face à l'échec des négociations avec la Société St-Pie V. Il en résulte que les surfaces prévues pour le libre accès sont victimes de la non-acqui-

¹ Message pp. 1299ss.

sition du terrain de l'Albertinum, soit environ 6000 m² en sous-sol. Il a été demandé au Conseiller d'Etat-Directeur de faire un nouveau pas vers la Société St-Pie V pour éviter que ce terrain bien centré soit vendu à d'autres intéressés, notamment en proposant un nouveau prix fixe. A ce propos, je laisserai le soin et la priorité au commissaire du Gouvernement pour donner réponse à cette interpellation. La question de l'expropriation a même été posée, étant donné l'intérêt public prépondérant. Il est regrettable aussi de travailler dans l'urgence pour un projet d'une telle envergure et la non-maitrise des terrains est regrettable;

- > au cours de la période transitoire, la question du maintien des services au public sera un point important. Des locaux provisoires pour les utilisateurs seront aménagés: guichets mobiles à installer à l'Université, distribution des livres sur plusieurs sites et maintien d'un maximum de services sur place. En l'état, quelques sites ont déjà été listés à cet effet. Les étages en sous-sol seront uniquement destinés au stockage dense.

Le calendrier pour la réalisation du projet a été arrêté comme suit: fin 2015, clôture de l'étude; printemps 2016, message sur le crédit d'engagement; 2017, début des travaux; 2020, fin des travaux.

Au vote final, le projet de décret a été accepté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, et à l'unanimité des membres de la commission, avec, cependant, la réserve suivante: qu'il soit mentionné en plénum que le Conseil d'Etat doit garder la porte ouverte à d'éventuelles nouvelles négociations avec la Société St-Pie V.

Avec ces remarques, je vous invite, au nom de la commission, à soutenir massivement ce projet de décret, compte tenu de l'urgence et des propos que je viens de vous tenir.

Le Commissaire. Je remercie très vivement M^{me} le Rapporteur pour son rapport très complet.

J'y ajoute quelques considérations du point de vue du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'étude de 4 millions de francs en vue de l'agrandissement, de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg et de la mise à disposition d'un espace de stockage extérieur. Cette nécessité est reconnue depuis 2001. Il est aujourd'hui indispensable d'agir. En effet, comme déjà dit, d'ici fin 2016, la BCU ne disposera plus de réserve de stockage. En soit, le projet vise à combler quatre besoins:

- > le libre accès qui correspond aux exigences actuelles des grandes bibliothèques; et la BCU est l'une des dernières à ne pas avoir fait ce pas. Cette solution à elle seule permettra déjà d'intégrer plusieurs bibliothèques de l'Université pour un gain de surface de quelque 1300 m² et une économie de l'ordre de 250 000 francs par an;
- > l'amélioration et le renforcement des structures d'accueil et de fonctionnement: vous le savez, la BCU a été conçue en 1976 pour un public universitaire de 3500 étudiants. Il y en a plus de 10 000 aujourd'hui. Le grand public aussi

bénéficiera d'un accès facilité aux fonds et aux services de la Bibliothèque. C'est une contribution importante à la vie culturelle du canton. La Bibliothèque joue un rôle de médiateur culturel par ses expositions et autres conférences. Enfin, l'environnement de travail du personnel dans ces locaux vétustes ne répond plus aux normes de sécurité;

- > la différenciation de l'offre. La BCU doit répondre à différents types de lecteurs: des étudiants en apprentissage interactif à des scientifiques travaillant sur des projets de longue haleine ou en passant par d'autres utilisateurs grand public recourant à différents supports comme l'audiovisuel ou l'informatique;
- > enfin, il y a un besoin d'augmentation des surfaces de stockage. Comme déjà dit, fin 2016, les réserves sont épuisées. La surface actuelle de la BCU-Centrale est de 8100 m²; après extension, elle sera de 14000 m². La surface extérieure actuelle 3600 m² passera à 6000 m². Ce stockage externe se réalisera en dehors du centre et bénéficiera donc de meilleures conditions financières, vu qu'il n'y aura pas besoin de le faire en sous-sol; et les terrains sont évidemment susceptibles d'être moins chers.

Enfin les réserves de stockage mettront l'institution à l'abri pour au moins vingt-cinq ans. Grâce au crédit d'étude demandé, le projet lauréat du concours d'architecture sera développé jusqu'au projet détaillé accompagné d'un devis de construction. Quant à l'ensemble de l'investissement total, on l'estime actuellement à quelques 75 millions de francs pour le bâtiment de la BCU-Centrale qui bénéficiera d'une ou de plusieurs subventions estimées à quelques 18 à 20 millions de francs en l'état (entre 20 et 25%).

Le projet lauréat initial a évidemment été adapté. Les surfaces en sous-sol ayant été réduites au profit de surfaces habitables hors-sol. Il prend en compte 75% des surfaces utiles du programme du concours. Une solution externe doit être étudiée pour le solde des surfaces de stockage. A cet égard, il s'agira de trouver une solution de stockage qui permette aussi une certaine synergie avec d'autres institutions culturelles fribourgeoises à la recherche de lieux de stockage comme les Archives, le Service d'archéologie, le Musée d'art et d'histoire ou même le Musée d'histoire naturelle.

Vous le savez, le calendrier est serré. L'étude de détail devrait être terminée à la fin de l'année prochaine; le message en 2016. Un référendum obligatoire mènera à une votation en 2016; et les travaux, de 2017 à 2019. On peut déjà imaginer plusieurs années avec une solution de recherche de stockage, de réserve provisoire et temporaire qui ne sera pas simple.

Pour ce qui est de la négociation, on aura encore le temps d'y revenir tout à l'heure. Je me permets simplement de vous inviter à accepter ce crédit d'étude.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). C'est vrai que la Commission des finances et de gestion a analysé ce projet de décret relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale universitaire.

L'entrée en matière n'a pas été combattue. Plusieurs questions ont été posées au commissaire. Des réponses adéquates nous ont été fournies et en l'état, c'est à l'unanimité des membres de la Commission des finances et de gestion que nous vous proposons d'accepter ce décret tel que présenté.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Ich war beeindruckt von den Dimensionen dieser Bibliothek. Wir haben von der Präsidentin der Kommission soeben die Zahlen gehört. Es ist absolut eindrucklich und ich habe gewisse Zahlen zweimal gelesen, um mich zu versichern, dass das wirklich stimmt. Ich hatte vorher schon von tausenden von Büchern gehört. Dass man im Zusammenhang mit Büchern aber von Kilometern spricht, habe ich noch nie gehört. Das zeigt auch, wie eindrucklich, wichtig und notwendig es ist, dass in diesem Zusammenhang etwas geschieht.

Ebenfalls eindrucklich ist die Frequenz, das heisst, die Anzahl der Leute, die diese Bücher effektiv ausleihen. In diesem Zusammenhang ist es wichtig und notwendig, dass etwas geschieht. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei beantragt Ihnen, diesem Dekret einstimmig zuzustimmen.

Wir sind intern der Ansicht, dass wir nicht auf den Rückweisungsantrag eintreten sollten, sondern das heute verabschieden. In dem Sinne: Nein zum Rückweisungsantrag.

Schneuwly André (*ACG/MLB, SE*). Ich durfte in der Parlamentarischen Kommission mit diskutieren. Zu Beginn besuchten wir einen Teil der kantonalen Universitätsbibliothek. Einerseits sahen wir historisch schöne Räume mit interessierten Studentinnen, andererseits Räume, die dringend saniert und modernisiert werden müssen.

Es ist an der Zeit, dass dieses Gebäude und seine Benutzung der heutigen Zeit angepasst und zusätzlich hindernisfrei gemacht werden. Für Menschen mit eingeschränkter Mobilität ist der Zugang zur Bibliothek unwürdig und braucht dringend eine Anpassung.

Wir bedauern ebenfalls sehr, dass der Landkauf für den Ergänzungsbau nicht möglich war. Wir fordern den Staatsrat auf, die Gespräche nochmals aufzunehmen. Ein Antrag aus unseren Kreisen wird dementsprechend folgen. Das Mitte-Links-Bündnis wird mit Vorbehalt dem Studienkredit zustimmen.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Marcel Proust écrivait, je cite: «Les passions sont comme des bibliothèques où le vulgaire séjourne sans connaître les trésors qu'elles contiennent.»

C'est bien en tant que vulgaire ou béotien que j'ai découvert avec admiration les mystères et trésors de notre Bibliothèque cantonale lors de la présentation et de la visite organisées dans le cadre de la commission ordinaire. Ce lieu de culture, de formation et de lecture mérite une attention particulière. Fort heureusement, le savoir ne cesse de croître dans notre société. Notre Bibliothèque cantonale essaie d'emmagasiner une part de ce savoir accumulé depuis des siècles. Non seulement elle stocke ce savoir, mais elle a pour mission de le faire de manière organisée, efficiente, de manière à préserver

des ouvrages précieux, de manière à permettre à tout un chacun d'accéder rapidement à des connaissances universelles comme locales pour le bien de nos écoles, de nos étudiants, de nos chercheurs, de nos citoyens.

Cette expansion de savoir représente, comme on l'a entendu, 30 000 livres qu'il faut classer par an, 1,1 km de rayonnage supplémentaire, sachant qu'aujourd'hui, nous sommes déjà riches de 52 km d'ouvrages. A ce rythme, il faudra interdire au savoir de progresser d'ici l'an 2016, car le canton ne possèdera plus de place pour l'accueillir.

Mesdames, Messieurs, pour des raisons évidentes de besoin, pour permettre un fonctionnement efficace de la Bibliothèque, pour garantir dans le futur une sécurité aujourd'hui défaillante des trésors de la BCU, pour disposer d'un espace confortable et agréable de formation et de lecture comme de travail, c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical vous invite à soutenir ce décret moyennant une condition: il souhaite en effet que les contacts avec la Société St-Pie V se poursuivent en vue de l'acquisition du terrain de l'Albertinum et que la variante centralisée ne soit abandonnée qu'en dernier lieu. Dans ce sens, il attend une prise de position claire du Conseil d'Etat en faveur du relancement des négociations avec la Société St-Pie V, ainsi que l'étude de deux variantes centralisée et décentralisée incluant leurs coûts en termes d'investissements à plus ou moins 15% ou 20%, selon les recommandations en vigueur, et incluant également une évaluation des coûts d'exploitation des différentes variantes; faute de quoi, il pourrait éventuellement soutenir la demande de renvoi.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé et discuté le projet de décret relatif à l'octroi du crédit d'étude pour l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale universitaire.

Le 10 mai 2001, il y a bientôt quinze ans, le Grand Conseil acceptait un décret afin de financer le déménagement d'une partie de la BCU dans des nouveaux locaux à Beauregard. Déjà par manque de place. Et à l'époque, on nous a dit qu'un projet d'agrandissement allait être rapidement soumis au Grand Conseil pour répondre aux besoins futurs.

On l'a vu dans le message, depuis 2003, un groupe de travail étudie les différentes possibilités et les besoins futurs pour un fonctionnement optimal de la BCU, pour la mise à disposition des livres et autres supports et surtout pour permettre un développement indispensable. Lorsque l'on sait que la définition des besoins de la Bibliothèque et le renforcement des structures datent de 1976, qu'il s'agissait alors de répondre à un besoin de 3500 étudiants et qu'aujourd'hui il y en a 10 000, il est bien évident qu'il est urgent de prendre des décisions afin que la Bibliothèque puisse répondre aux besoins et surtout puisse mettre à disposition du public un bâtiment dont la nécessité n'est plus à démontrer. Et surtout un bâtiment qui doit répondre aux objectifs définis dans le message. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer uniquement et malheureusement non pas sur un crédit de construction, mais bien encore sur un crédit uniquement d'étude qui permettra d'affiner le projet pour répondre aux

sept objectifs mentionnés dans les conclusions du message du Conseil d'Etat. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est que des années trop nombreuses risquent encore de passer avant de voir la construction de l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale du vingt et unième siècle.

Dans le projet de crédit qui est proposé afin d'étudier le projet, il est mentionné que tous les services au public seront rassemblés sur le site actuel et que le stockage devra être externalisé suite au non-achat du terrain nécessaire à réaliser un projet complet. M. le Commissaire, j'avais quelques questions:

- > connaissez-vous les coûts de fonctionnement de la décentralisation qui avait été faite en 2002 à Beauregard?
- > connaît-on à ce jour l'estimation du coût de fonctionnement de la future externalisation du stockage?
- > est-ce que cela va nécessiter plus de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de la BCU?

Le groupe socialiste regrette et déplore que le projet complet tel qu'il avait été mis au concours ne puisse pas se concrétiser. Effectivement, pour faire un achat et pour pouvoir construire quelque chose, il faut bien être deux. Et là, l'attitude des membres de la communauté des Dominicains, par la Société St-Pie V qui a, semble-t-il, changé d'avis, qui a promis et qui, en fonction de l'évolution des discussions, semble aujourd'hui ne vouloir s'en tenir plus qu'à un aspect purement financier et économique, je dirais malheureusement, sans tenir compte de certaines valeurs chrétiennes et d'engagement auxquelles on pourrait s'attendre pour le bien commun.

Ceci étant dit, le groupe socialiste demande fermement au Conseil d'Etat de réouvrir la discussion avec la Société St-Pie V et de tenter à nouveau de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Nous estimons que le crédit d'étude voté ce jour doit préparer la construction du projet de la BCU dans son entier et ce, sur un même site.

M. le Commissaire nous a dit en commission que le Conseil d'Etat ne voulait pas revenir sur la décision de ne pas acquérir ce terrain. Bien évidemment, notre Parlement ne peut pas connaître tous les détails, les rebondissements, les discussions que le Conseil d'Etat a tenus durant toutes ces années. Peut-être qu'il serait bien que notre Parlement ait quelques réponses à ces interrogations.

Le groupe socialiste a donc pris bonne note que le crédit d'étude qui est demandé comprend l'étude d'un stockage malheureusement à l'extérieur. Il espère toutefois qu'il ne faudra pas à nouveau attendre douze ans pour que la BCU puisse utiliser son nouvel instrument de travail. M. le Commissaire a rappelé tout à l'heure les délais et nous comptons sur l'implication du Conseil d'Etat et de tous les acteurs afin que ces délais puissent être tenus.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). J'interviens ici à titre personnel et j'irai directement au but, ma collègue Solange Berset ayant déjà mis en avant certaines de mes préoccupations.

Il y a eu de nombreuses discussions avec la communauté des Dominicains dont la parcelle jouxte la BCU. Ces discussions

visaient l'achat de cette parcelle pour un projet optimum. M^{me} la Rapporteuse nous a dit tout à l'heure que ces discussions avaient été interrompues, faute d'entente avec cette communauté. Nous avons été aussi avisés que le dernier prix du m² fixé par cette communauté était de 750 francs, ce qui est, à mon avis, tout à fait raisonnable, compte tenu de sa position géographique au centre de la Ville de Fribourg.

M. le Commissaire du Gouvernement, à titre de boutade, je vous dirais en référence à un jeu télévisuel: «Jean-Pierre, est-ce que c'est votre dernier prix?»

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Notre groupe a pris connaissance, avec attention, du projet de décret qui nous est présenté. A la lecture du message, nous constatons l'urgence de l'agrandissement et de la restructuration de la BCU. Cependant, il trouve dommage que le Conseil d'Etat ne soit pas parvenu à un accord et que le projet initial n'ait pas abouti, ceci uniquement pour des raisons du prix de m² demandé par le propriétaire de la parcelle convoitée.

Revu et corrigé, le projet perd ainsi 5200 m² de surface utile. Le projet corrigé, avec le réaménagement des locaux historiques, ne permettra de couvrir que les 75% des besoins. Donc la BCU, pour compenser la perte en surface de stockage, devra délocaliser une grande partie de sa collection vers des locaux extérieurs, car les réserves seront épuisées d'ici 2016.

Si le crédit d'étude demandé permettra de détailler et chiffrer le projet, l'investissement estimé à 75 millions de francs semble très conséquent. Mais ce qui est regrettable, c'est que les réserves de stockage ne devraient pas aller au-delà de vingt-cinq ans, ceci à compter de 2017.

Donc, avec cet investissement de 75 millions de francs qui ne couvre que les 75% des surfaces utiles et qu'à futur, il faudra créer un espace externe de stockage en collaboration avec d'autres institutions, notre groupe se demande s'il ne serait pas plus utile et moins onéreux de prévoir tout simplement une nouvelle construction sur un autre site. Concevoir un nouveau bâtiment, qui répondrait aux futurs besoins techniques et technologiques, serait certainement une meilleure solution.

Si comme disent nos autorités, «ce projet dotera le canton d'un véritable écrin pour son précieux patrimoine et pour la population»; c'est certainement juste, mais ne font-elles pas l'erreur d'un manque d'anticipation en construisant à l'étroit sur ce site et également en raison du fort développement des institutions universitaires et de l'incessante démographie que connaît notre pays actuellement?

D'autre part, bien qu'en commission le crédit d'étude ait été accepté à l'unanimité, nous avons, après une nouvelle réflexion, reconsidéré cette prise de position, tant que les négociations ne seront pas reprises avec la communauté religieuse pour l'achat de la parcelle dont elle est propriétaire et que le projet initial ne soit pas repris dans son ensemble.

Dès lors, notre groupe, dans sa majorité, acceptera l'entrée en matière et soutiendra la demande de renvoi déposée par Nicolas Kolly.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Der römische Senator Flavius Magnus Aurelius Cassiodorus war von 533 bis 538 Leiter der Zivilverwaltung im Herrschaftsbereich der Ostgoten im Heiligen Römischen Reich. Er schrieb ein Lehrbuch der göttlichen und weltlichen Wissenschaften. Darin stellt er Regeln zum Abschreiben religiöser und profaner Handschriften auf und erklärt diese Tätigkeit zur ausdrücklichen Aufgabe der Mönche. Im heutigen Kalabrien gründete er das Kloster Vivarium. Damit begann eine lange Reihe mittelalterlicher Klosterschulen, -bibliotheken und -schreibstuben.

Nach dem Untergang des Römischen Reiches wurden die Bibliotheken hauptsächlich von Klöstern geführt, weil die Mönche die Schreibkunst beherrschten. Wer hat nicht das Buch «Der Name der Rose» gelesen! Zeugnisse dieser Zeit, die Stiftsbibliotheken in St. Gallen, Einsiedeln und Engelberg, sind uns glücklicherweise erhalten geblieben. Die Zeiten haben sich geändert, das Lesen und Schreiben ist kein Privileg der Mönche mehr. Eine Bibliothek ist ein Ort für alle geworden.

Wir stimmen heute über einen Kredit für ein Projekt für den Aus- und Umbau der Kantons- und Universitätsbibliothek ab. Mitten in der Stadt Freiburg soll ein modernes Learning Center entstehen und der gesamten Freiburger Bevölkerung aber auch der akademischen Welt zur Verfügung stehen. Nun aber liegt eine dunkelgraue Wolke über dem Projekt. Plötzlich ist die Einheit des Projekts in Frage gestellt, plötzlich soll ein Teil des Bodens nicht mehr käuflich sein.

Liebe Dominikanermönche, Ihr habt die Bibliotheken erfunden, ihr konntet als erste lesen und schreiben. Denkt daran, dass der Kanton mit eurem Augustinergarten nichts anderes im Sinne hat, als eure Tradition weiterzuführen. Die Bibliothek soll in der wirbeligen Stadt, wo Geld und Konsum weit vorne stehen, einen Gegenpol setzen, sie soll eine Stätte der Ruhe und der geistigen Erholung und Bereicherung werden.

Liebe Dominikanermönche, nicht nur der Grosse Rat und damit die Bevölkerung, die wir vertreten, haben ein grosses Interesse an einem erschwinglichen Kauf des Gartens, nein, mit dem Bau der Bibliothek soll auch euren Interessen Rechnung getragen, ja es soll euch ein Denkmal gesetzt werden. Es wird in die Geschichte eingehen, dass die Dominikaner dazu beigetragen haben, diese Bibliothek als Wahrzeichen des Kantons mitten in der Stadt aus- und umbauen zu können. Und schliesslich noch: Wir haben eine teure Brücke gebaut, nun sind wir umso mehr noch auf die Dominikaner angewiesen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit ... mit der leisen Hoffnung, dass meine Stimme auch weiter oben in der Stadt gehört werden konnte.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je suis heureux de pouvoir m'exprimer sur la demande de renvoi que j'ai formulée sous la forme d'une motion d'ordre et dont je vous donne lecture: «Le but de ce renvoi vise à ce que le Conseil d'Etat revienne au projet initial d'agrandissement et de la restauration de la BCU, à savoir un agrandissement permettant un stockage suffisant des volumes. Pour ce faire, je demande à ce que le

Conseil d'Etat reprenne des discussions avec les propriétaires du terrain adjacent (jardin de l'Albertinum) et donne suite à l'offre de vente des propriétaires, permettant ainsi l'extension des surfaces de stockage sur ce terrain et évitant de ce fait la création d'espaces de stockages externes.»

Gouverneur, c'est prévoir. Monsieur le Conseiller d'Etat, votre prédécesseur, qui porta le projet du bâtiment actuel de la BCU en 1910, l'avait bien compris, puisque cette construction permit un fonctionnement suffisant jusqu'à aujourd'hui. Qu'en est-il du projet que vous nous présentez aujourd'hui? Une demande de crédit de 4 millions de francs pour un bâtiment évalué aujourd'hui à 75 millions de francs et permettant, je cite le message du Conseil d'Etat, «une réserve de dix ans pour les livres d'utilisation courante.»

Avec les délais de construction que nous connaissons dans ce canton, je crains que le bâtiment, à peine inauguré, ne soit déjà trop petit. Ce ne sera pas une première d'ailleurs; pensons au Tribunal cantonal. De plus, il faudra trouver une solution externe pour le solde des surfaces de stockage. Comme par exemple à Lucerne, comme le confirmait le Conseil d'Etat dans sa réponse à ma question écrite. Et bien cela n'est pas satisfaisant, que cela soit au niveau économique, écologique ou tout simplement pratique.

Mesdames et Messieurs, gouverneur, c'est prévoir. Monsieur le Conseil d'Etat, j'aurais aimé que vous fassiez vôtre cette devise. Du moins je l'espérais. Pourquoi donc l'élaboration d'un projet trop petit? Cette question était l'objet de la question écrite que j'avais déposée il y a maintenant une année. La raison était, d'après le Conseil d'Etat, qu'il ne pouvait pas accepter le prix demandé par les propriétaires du terrain adjacent nécessaire à l'extension de cette Bibliothèque. Il avait par conséquent renoncé à cette possibilité en date du 18 mars 2013 et affirmait en plus qu'il n'entendait pas revenir sur cette option.

Mesdames et Messieurs, cela concernait l'achat d'un terrain d'environ 2200 m². D'après la réponse du Conseil d'Etat, celui-ci proposait 633 francs le m², alors que les propriétaires en demandaient 750 francs. Une différence de 117 francs le m², soit 250 000 francs sur un projet évalué aujourd'hui à 75 millions de francs.

A titre de comparaison – comparaison n'est pas raison, mais quand même –, le Conseil d'Etat a soutenu l'acquisition d'une parcelle de 508 m² sur le site de la Tour Henri pour un montant total de 1,7 million de francs, soit 3300 francs le m², alors qu'il refuse de payer 750 francs le m² pour l'extension de la BCU.

Par cette décision incompréhensible, nous devrions aujourd'hui voter un crédit d'étude pour un projet insatisfaisant, trop petit et, selon moi, bâclé. Nous avons eu tout loisir de débattre hier des conséquences d'un projet mal ficelé. Je crois que tous, nous nous accordons à dire que cela ne doit plus se reproduire. Alors, quand j'entends ce matin de la part du commissaire ou de M^{me} la Députée Berset que c'est urgent d'aller de l'avant, et bien, pour le pont de la Poya aussi, c'était

de l'urgence; on travaille toujours dans l'urgence. Pour le pont de la Poya, cela a coûté 25 millions de francs.

Le Grand Conseil ne doit pas être complice de cette erreur, raison pour laquelle nous vous proposons de renvoyer ce message au Conseil d'Etat, afin qu'il revienne avec un nouveau projet et, en particulier, qu'il rouvre les discussions avec les propriétaires de la parcelle convoitée.

M. le Conseiller d'Etat, démocrate-chrétien, prenez votre bâton de pèlerin, allez discuter avec ces Dominicains et trouvez un arrangement. Vous avez le Grand Conseil derrière vous. Proposez-nous un projet d'avenir, un projet qui vaut la peine d'être soutenu, un projet qui sera soutenu en 2016 par la population.

Merci d'accepter ce renvoi.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Pour comprendre l'enjeu de cette discussion, il est peut-être bien de regarder, aux pages 18 et 24 du message, les plans qui illustrent très bien la situation. Vous voyez à la page 24, si on doit réaliser les dépôts sur un quart de la parcelle, à quel point la situation devient étriquée et impossible à maîtriser. Par contre, si on regarde à la page 18, on peut utiliser et préserver le parc qui est aussi un poumon vert pour le quartier et qui est un ensemble historique important avec d'un côté l'Albertinum, et de l'autre côté la Bibliothèque cantonale et universitaire. Donc on n'utilisera que le sous-sol. On voit bien que nous avons une solution idéale présentée à la page 18.

J'aimerais répondre à M. Gander: l'emplacement de la BCU est idéal, c'est au centre de la ville, directement proche de l'Université et des Hautes écoles, dans un très beau bâtiment, qui était dès l'origine destiné à cette affectation et que l'on peut moderniser. C'est un atout.

Deuxième atout: on a un projet de concours qui est excellent. Il répond aux besoins actuels et futurs – je parle du projet initial du concours, pas de celui qu'on a ici. Il couvre les besoins pour plusieurs décennies avec un coût de fonctionnement logique.

Troisième constat: je crois que les discussions de la commission l'ont montré, les regrets, nés de l'abandon de cette solution idéale, et les appels au bon sens chrétien des Dominicains ne servent à rien. Quand il s'agit de question immobilière, l'appel au bon sens des Dominicains ne sert à rien. Je crois qu'il ne faut pas se faire d'illusion.

On aimerait aller un pas plus loin. L'idée que l'on va vers un dépôt extérieur complique la vie des utilisateurs, mais surtout celle du personnel. Pour chaque livre, il faut se rendre au dépôt; c'est du temps, en termes de personnel, qui est utilisé et c'est un temps d'attente pour la clientèle. Si on va vers une solution extérieure, cela va hypothéquer et renchérir le fonctionnement de la BCU pour plusieurs décennies. Nous avons la solution idéale donnée à la page 18.

Personnellement et avec une partie de mon groupe, je vais soutenir la demande de renvoi. Je vais soutenir toutes les propositions qui permettent de revenir au projet antérieur. Nous

avons un dernier prix de 750 francs le m². Ce terrain se trouve dans un lieu historique de la Ville; et avec la possibilité de construire et de préserver ce jardin; c'est un prix qui est peut-être cher, mais pas surfait. Donc, c'est faisable.

Si on entend que les Dominicains désirent plutôt réaliser un projet immobilier sur cette parcelle, je peux simplement vous dire qu'il y a un intérêt public prépondérant sur cette parcelle. Elle est actuellement dans une zone qui interdit toute autre affectation et il sera impossible d'y réaliser un projet commercial; et je m'engage personnellement à favoriser une mesure de protection pour que ce jardin reste un jardin avec un sous-sol utilisable pour des intérêts publics. Le quartier et tous les autres utilisateurs des environs ont besoin de ce projet. Il faut revenir à cette situation antérieure. La première solution est de renvoyer le projet au Gouvernement avec un mandat très clair: revenir au projet idéal qu'on a encore sous la main.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'étais membre de la commission et j'ai toujours trouvé regrettable que l'on ne puisse pas acheter la totalité du terrain.

J'ai fait une intervention à la commission en demandant qu'elle propose au Conseil d'Etat d'aller vers les Dominicains pour renégocier l'achat avec un prix ferme. On a calculé le prix ferme durant la commission: on a pris l'achat total divisé par le nombre de m² et on arrivait à 750 francs. J'ai également demandé de passer à un vote de principe pour dire que l'on demande au Conseil d'Etat de s'adresser aux Dominicains avec un prix au m² fixe qui est de 750 francs. Lors du vote, le montant de 750 francs n'a pas été repris. Par contre, le texte ferme où l'on demandait d'aller vers les Dominicains a été voté lors de la séance de la commission. Ceci n'a pas été repris dans le procès-verbal. A mon avis, si l'on avait retrouvé cela aujourd'hui dans la prise de position de la commission, sur la feuille jaune, cela ne serait pas un problème aujourd'hui. Cette proposition ayant été reprise plus ou moins par chaque groupe, nous ne parlerions pas de cela, mais nous soutiendrions la commission qui demande au Conseil d'Etat d'aller vers les Dominicains pour négocier ce terrain pour un prix de 750 francs.

Ce prix est pour une parcelle qui est proche du collège St-Michel, proche de l'Université, proche de toutes les écoles, proche de la gare. C'est le meilleur endroit en ville.

Personnellement, je soutiendrai toutes les propositions qui ont dit que pour ce montant-là, il fallait aller vers les Dominicains pour renégocier. Malheureusement, si cela n'est pas possible, il faudra le faire comme il est prévu là, mais j'espère que tout le monde retrouvera la raison.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Juste pour vous dire que je soutiens la demande de renvoi. Je vous rappelle que j'ai présidé la commission pour la transformation du collège de Gambach. Le terrain de Gambach avait été acheté à 850 francs le m². On parle là de 750 francs pour la BCU; et l'Etat a donné 850 francs à Gambach.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die Verwirrung ist total: Ich höre Zahlen von 500 Franken, 750 Franken und Zahlen, die

im Saal nicht genannt werden jedoch auf der Bank zirkulieren, die 1000 Franken übersteigen. Der Staat hat anscheinend für Parzellen in bester Lage auch schon über 3000 Franken bezahlt.

Ich stelle mir die Frage, wie die 750 Franken zustande kommen. Waren sie einmal Verhandlungsgegenstand oder nicht? Was war überhaupt Verhandlungsgegenstand, von welchen Preisen hat man gesprochen? Wenn man heute Morgen diese Diskussion hört, hat derjenige, der das Land verkaufen will eine neue Verhandlungsposition und ich wäre nicht überrascht, wenn auf einmal andere Forderungen kämen. Das Land ist in bester Lage und man könnte sich vorstellen, dass auch andere Projekte entstehen könnten, die wesentlich höhere Landpreise zulassen würden.

Ich möchte daher vom Staatsrat wissen, was er verhandelt hat, welche Preise Gegenstand von Verhandlungen waren und wie diese 750 Franken entstanden sind.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'ai omis tout à l'heure de prendre position par rapport à la demande de renvoi de notre collègue Nicolas Kolly. Le groupe socialiste craint qu'avec un renvoi, cela ne retarde le projet et nous pensons que l'instrument risque de le pénaliser; nous allons donc refuser la demande de renvoi.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). J'ai bien écouté les débats et je me rends compte que tout le monde est du même avis dans ce Parlement. Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'acheter ce terrain, mais nous ne sommes pas tous d'accord sur la forme. Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière, mais nous voulons un renvoi, afin que l'on puisse acheter ce terrain. Ça ne va pas retarder le dossier. Mon collègue député Kolly l'a également dit. Travailler dans l'urgence est une erreur de notre canton. Nous ne sommes pas capables de travailler dans l'urgence. Prenons le temps de renvoyer et d'acheter ce terrain aux Dominicains.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). A la suite des discussions que j'ai entendues ce matin, je suis un petit peu étonné de ce qu'il se passe. De deux choses l'une, si on va travailler sur un crédit d'étude, à ce moment, c'est un crédit d'étude précis. En fonction de ce que j'ai entendu, il me semble qu'il y a une question qui n'a pas été posée. Il s'agit de la volonté de la communauté des Dominicains de vendre ou de ne pas vendre. Entre un prix de 670 francs et 750 francs le m² pour une surface aussi petite, il n'y a pas photo. L'Etat doit se rendre propriétaire de ce terrain. J'ai plutôt l'impression que c'est le vendeur qui n'est plus vendeur. Ce serait la première chose à connaître. Si le vendeur est toujours vendeur, le report se justifie absolument, mais à ce moment-là, je pense que la négociation peut se faire très vite. Je pense que le report devrait se faire dans un délai très court. Je propose que ce soit durant la session de septembre. Je pense que c'est question d'une séance et après, c'est terminé. On connaîtrait la réponse de la communauté des Dominicains. Voilà les questions que je pose. Sait-on déjà si les Dominicains sont vendeurs ou non? A ce moment-là, la question est réglée et on peut avancer.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Quand j'ai entendu que l'on est dans l'urgence, j'aimerais dire que ça fait vingt-cinq ans que l'on se trouve en négociation, en préparation, en planification. A un moment donné, on ne peut plus parler d'urgence. Les négociations peuvent se faire dans les prochains mois, voire dans les prochaines semaines. L'urgence n'est pas un mot approprié pour cet objet.

La Rapporteuse. Je suis satisfaite d'avoir entendu que tous les partis soutiennent l'entrée en matière et qu'ils reconnaissent aussi, pour une grande partie, l'urgence. Cependant, ce soutien a été conditionné à la relance des négociations avec la Société St-Pie V.

M. Ducotterd dit que nous n'avons pas voté, dans le cadre de la commission, sur les 750 francs le m². Je peux dire que si ce prix a bien été évoqué en commission, un vote à ce sujet n'a pas été demandé. Nous avons discuté sur le fait de conditionner l'entrée en matière avec le principe selon lequel le Conseil d'Etat doit ouvrir des négociations avec la Société St-Pie V. Nous n'avons pas eu de vote sur les 750 francs. Si tel avait été votre souhait, M. Ducotterd, je pense que vous auriez pu le demander et il aurait été fait en commission.

Dans les différentes remarques émises, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va entrer en matière, mais ne soutiendra pas la demande de renvoi. J'ai pris note que le groupe socialiste soutient aussi l'entrée en matière et qu'il va refuser la demande de renvoi, demande qui, par ailleurs, n'a pas du tout été traitée en commission. Il n'a nullement été question de renvoi en commission. Il est important de relever qu'il serait aussi dommageable, pour le fonctionnement de la BCU, d'attendre encore, comme l'a relevé aussi M^{me} Bernadette Hänni-Fischer. Le groupe socialiste regrette que le projet complet n'ait pas pu être réalisé. Le prix de 750 francs a été relevé comme étant un prix raisonnable. Le groupe de l'Union démocratique du centre constate l'urgence, mais regrette que le projet initial n'ait pas été repris et, naturellement, soutient la motion d'ordre déposée par le député Nicolas Kolly. M^{me} Hänni-Fischer a aussi demandé que l'appel aux Dominicains soit relancé. M. Mutter est également intervenue par rapport au plan; et elle se battra pour que le terrain soit attribué à l'intérêt public et non pas à des projets immobiliers. M. Vial a parlé de la volonté du Conseil d'Etat de demander un prix de vente. Je crois qu'avec ceci, j'ai plus ou moins fait le tour des interventions.

Avec ces remarques, je prends acte que l'entrée en matière est soutenue. La commission soutient vraiment le besoin de ces locaux. Nous avons constaté ce fait lors de notre visite. Je laisserai le soin à M. le Conseiller d'Etat de répondre aux questions qui lui sont directement adressées.

Le Commissaire. Je remercie les groupes qui se sont tous exprimés pour l'entrée en matière et qui ont tous reconnu l'importance de cet agrandissement, de cette rénovation et de l'extension des zones de stockage. Il y a une série de questions de détails auxquelles je répondrai d'abord, puis j'en viendrai à la position du Conseil d'Etat sur la proposition de renvoi.

M^{me} la Députée Solange Berset a posé plusieurs questions: quels étaient les coûts de la délocalisation en 2002? Je me permets de la renvoyer au message qui précise qu'il y a eu un crédit d'investissement de 4,5 millions de francs, moins les subventions, ce qui nous amène à un montant de 2,4 millions de francs pour ce transfert, ce stockage externe à ce moment. Actuellement, les coûts de fonctionnement représentent une location de l'ordre de quelque 400 000 francs à 450 000 francs par année, location pour cette externalisation du stockage. Je peux lui dire qu'il n'y aura pas en soi plus de travail, car nous allons changer. Evidemment, il y a des charges et des soucis liés aux travaux eux-mêmes, mais il n'y aura pas plus de personnel qui sera nécessaire pour le nouveau concept ou pour le projet adapté.

M^{me} Mutter, concernant le stockage extérieur, vous avez dit que c'était une complication pour les utilisateurs et pour le personnel. J'aimerais rappeler que le projet adapté introduit une nouvelle conception qu'est le libre-accès. C'est plus de 400 000 livres. Sur la BCU-Centrale, on passe de 8000 m² à 14 000 m² de surface de stockage supplémentaire. Le système fonctionne très bien. Il n'y a pas un problème particulier, parce qu'il y a un stockage extérieur. Les délais ne seront pas plus long avec ce stockage extérieur. On pourra introduire, avec ce stockage extérieur, du stockage très dense et c'est évidemment aussi pour des ouvrages – incunables ou que sais-je – qui sont peut-être moins demandés.

J'aimerais soutenir ce qu'a dit la rapporteure, en précisant qu'il n'y a pas eu de vote et de demande de vote, contrairement à ce que M. le Député Ducotterd a dit. Des idées et des propositions ont été dites, mais la commission a formellement ensuite pris une décision. Dire que j'ai demandé le vote et qu'on ne l'a pas fait, c'est tout simplement forcé un petit peu ce dont nous avons discuté. Je refuse cette affirmation. Comme participant direct, je peux me permettre de le faire, si vous me pardonnez cette outrecuidance.

M. Bapst, vous demandez quels ont été finalement les prix demandés. J'aimerais vous renvoyer à la question de M. le Député Kolly, question sur laquelle le Conseil d'Etat a eu l'occasion de s'exprimer sur la négociation, sur des prix qui ont été faits, avoisinant d'autres terrains pour lesquels le canton est entré en négociation. Vous avez, dans cette réponse, toute une série d'informations, l'évolution de ce que nous avons demandé. Je ne veux pas relire cette réponse, mais les éléments, qui sont ceux qui ont été discutés dans la négociation, ont été présentés à cette occasion. Vous me pardonnerez de ne pas revenir sur ces éléments.

J'aimerais revenir peut-être maintenant sur l'élément de fond qui est cette demande de renvoi. On peut évidemment regretter l'arrêt de la négociation qui semblait si proche de sa conclusion. Tous les éléments liés à cette négociation ont déjà été exposés en réponse à la question de M. le Député Nicolas Kolly. Je ne veux pas refaire l'historique. Je suis peut-être dans la situation de n'être pas celui qui est allé négocier lui-même, mais c'est au nom du Conseil d'Etat que je m'exprime. Il est faux de partir de l'hypothèse que la négociation ne s'est pas faite, que le temps a passé et que si on la reprend, ça va se conclure rapidement. Cette idée est une hypothèse. Ce que

j'ai pu prendre comme information, sentir de la situation de la négociation au niveau du Conseil d'Etat confirme que ça ne sera pas le cas. Nous avons à faire finalement à une nouvelle négociation si tel devait être votre choix. On ne pourra pas simplement reprendre la dernière offre ou faire une nouvelle offre et croire que le temps suspendu reprenant son vol, on y va et on va conclure. Il y a une dynamique de la négociation. Cette dynamique a été plutôt celle de deux forces qui essayaient de se séparer, du côté du Conseil d'Etat qui a un prix plus bas et du côté du propriétaire qui a un prix plus haut. Nous avons essayé de nous rapprocher. Nous avons été le plus proche possibles, mais les forces qui les conduisaient sont celles de la séparation et pas forcément de l'entente. Il y a un temps pour la négociation et il a eu lieu. Si l'occasion de conclure s'était présentée, elle aurait eu lieu. Elle n'a pas eu lieu, parce que la volonté des partenaires, à ce prix-là, n'a pas été donnée et n'a pas été celle que l'on croit qu'elle a été. Il ne faut pas se leurrer. Les propriétaires ne sont pas seulement descendus au prix de 750 francs le m². Ils ont fait toute une série de demandes, à savoir une exonération fiscale, des dédommagements pour les places de parc et les garages, des possibilités de construire en hauteur, etc. Il y a eu suffisamment de propositions qui ont été faites dans la négociation pour que l'on sente à un moment donné que la chose ne se fera pas, parce que les volontés ne sont pas là. Je peux le dire. De ce que j'ai senti, même si je n'y étais pas, les discussions que j'ai eues au Conseil d'Etat montrent qu'il y a une porte qui s'est fermée. Ce n'est pas parce que l'on a été proche du montant qu'il suffit de dire que l'on revient vers vous et que c'est bon. N'oubliez pas non plus que si nous allons demander d'ouvrir à nouveau la négociation, nous allons repartir avec le dernier prix. On se présentera en position de faiblesse: on est demandeur, on a vraiment besoin. Et ça, c'est la première indication que le négociateur percevra de nous et qui conduira à l'augmentation, à la vitesse accélérée, du prix du terrain. Sur ce point, je suis, à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le locataire des Dominicains. Ils savent où je me trouve. S'il y avait un intérêt véritable, une offre, elle serait faite tout de suite. Ma porte est ouverte, puisque c'est la leur. Comment voulez-vous que je m'y oppose? Comment voulez-vous que le Conseil d'Etat s'y oppose? Le Conseil d'Etat a le souci d'aller de l'avant. Il y a des besoins pour la BCU. Le temps de la négociation est passé. Si c'est dur de s'en rendre compte, car nous ne sommes pas tous négociateurs, c'est néanmoins ce qui s'est passé. Je crois qu'il faut maintenant prendre une décision et ne pas reporter aux calendes grecques.

J'ai aussi entendu dire que les propriétaires ont demandé une nouvelle modification du plan d'affectation de cette zone. Leur intention véritable a changé. Ils ne partent peut-être plus de l'idée de faire un jardin avec un sous-sol de livres, mais peut-être plutôt un bâtiment en hauteur et un autre style d'habitation. C'est leur droit. Dans la connaissance et dans l'approche que nous en avons, on se rend compte que de ce point de vue, on se trompe. En ouvrant la négociation ou en me donnant le mandat d'aller toquer à leur porte, on va se retrouver avec, à nouveau, une situation qui est celle proche de la négociation. On se tromperait totalement.

S'il n'y a pas urgence, dans le sens où on peut toujours réfléchir, on est au niveau d'un crédit d'étude. Il y a maintenant nécessité de passer à l'étape suivante, afin de pouvoir affiner le projet. Une négociation qui s'ouvrirait maintenant, c'est trois ans, pour moi, au bas mot, de retard sur l'ensemble du projet. On peut renvoyer le projet réadapté de la BCU à 2025 plutôt qu'à 2020. On ne peut pas non plus, sous cet angle, se permettre non plus à l'infini d'attendre. Bien sûr que le délai de 2016 sera dépassé quand on ouvrira le nouveau stockage, mais je crois que la solution transitoire doit rester dans des délais très proches.

On fait la remarque que le bâtiment de la BCU est trop petit, qu'il est dépassé et qu'il faut faire un beau bâtiment ailleurs. Je rappelle que ce bâtiment fait partie du patrimoine fribourgeois. Nous en sommes propriétaires. Si on n'y met pas la Bibliothèque, on n'a pas réglé le problème de ce bâtiment qui a un rôle central. Il est proche de l'Université et est extrêmement bien placé. La partie qui va croître sera la partie du stockage extérieur. Avec la solution de mutualisation, à laquelle on a été amenée maintenant, nous n'avons pas ce problème, puisque là, nous aurons un bâtiment neuf ou loué qui existe maintenant – ce sera l'étude qui pourra nous dire ce que l'on pourra trouver – et où on aura une marge de manœuvre et une disponibilité. Ceci ne pose aucun problème de fonctionnement de travail en stockage extérieur, même si, lorsqu'on le réalise, ça demande de bien le préparer. Ce que nous aurons comme solution de stockage extérieur permettra aussi de mutualiser avec d'autres demandeurs d'institutions culturelles que j'ai mentionnées tout à l'heure.

Je vous invite à accepter cette entrée en matière. Je vous remercie de l'approuver. Je vous demande de refuser la demande de renvoi. Le Conseil d'Etat est conscient de ce que ceci représente dans la négociation. Dans la commission, nous ne voulons pas rouvrir cette négociation. Le Conseil d'Etat est attentif et la porte est ouverte. On sait ce que nous pensons. Sous cet angle, s'il y a encore une carte à jouer, elle est dans le camp du vendeur et c'est à lui d'agir.

- > L'entrée en matière n'est pas combattue.
- > Une demande de renvoi (motion d'ordre) du projet au Conseil d'Etat ayant été déposée, il est passé au vote sur cette demande.
- > Au vote, la demande de renvoi est refusée par 63 voix contre 31 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 31.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 63.*

S'est abstenu:

Brönnimann (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Tout d'abord, je voudrais dire qu'en principe, du moment qu'il y a une faute qui a été relevée et qu'on voudrait la corriger, on peut parler avant le vote, si cela a une influence sur celui-ci. Malheureusement, ça n'aurait absolument rien changé, mais sous le principe formel. Ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que j'aurais dit que le montant de 750 francs aurait dû être mis dans le procès-verbal et dans le système du vote lors de la commission. Ce n'est pas ce que je voulais dire; on s'est mal compris. Ce que j'ai dit, c'est que durant la discussion, on a parlé d'un montant de 750 francs qu'on a calculé et que j'ai cité. Par contre, la commission, dans son vote, n'a pas repris cet élément et je ne reproche pas à la commission de ne pas l'avoir pris. Par contre, dans le procès-verbal, il est écrit: «La commission a décidé de dire qu'il faut maintenir la porte ouverte.» Ce qui a été dit allait bien plus loin; la présidente de la commission vient de l'expliquer: la commission a décidé de dire au Conseil d'Etat d'aller vers les Dominicains pour renégocier. C'est ça qui manque au procès-verbal et, à mon avis, du moment que c'est un vote lors de la commission, il aurait même dû figurer dans le préavis de la commission. C'est exactement ce que j'ai dit et je ne reproche nullement de ne pas avoir voté les 750 francs. Par contre, cela a été dit dans la commission.

Première lecture

ART. 1

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). On va partir en promenade, donc je ne vais pas être longue et ne vais pas revenir sur la discussion d'avant.

Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 1: «[...] Les études se basent sur le projet initial issu du concours. Pour sa réalisation, le canton fait l'acquisition des jardins de l'Alberinum.»

La première phrase n'était pas contestée et une majorité qui s'est exprimée trouve que le projet initial était très bien. Donc, si nous regardons la situation juridique actuelle, le plan de détail d'aménagement qui règle cette parcelle aujourd'hui dit que le terrain lui-même est inconstructible, le jardin est préservé et le sous-sol est utilisable pour le projet de la BCU. C'est la situation actuelle. Vérification faite auprès de notre syndic, il n'y a pas d'autre demande de la Société St-Pie V pour le moment et si jamais elle a la velléité de vouloir construire un grand bloc sur cette parcelle, ce ne sera pas possible, parce que la Ville ne va jamais hypothéquer cette zone avec un bâtiment supplémentaire dans un jardin qui mérite protection. Donc, que peut-on faire dans cette situation? Nous avons compris que la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, à la fin de son règne, avait une certaine lassitude et a laissé tomber ces négociations. C'était comme ça. C'était écrit dans la réponse à la question de Nicolas Kolly; le Conseil d'Etat a dit que ça suffisait, qu'on ferme la porte et qu'on ne continue plus. Donc, la porte est actuellement fermée. Mais, dans une situation comme ça, qu'est-ce qu'on peut faire? On change les négociateurs. Nous avons un nouveau conseiller d'Etat, frais et pimpant, qui peut aller avec une nouvelle exigence devant cette société. Quelle est sa base de discussion? On dit à cette société: «Vous avez voulu vendre ce terrain; on discute sur le dernier prix qu'on avait discuté, 630 francs du côté de l'Etat, 750 francs du côté de la Société St-Pie V; la différence n'est pas énorme. Deuxièmement, vous ne pourrez jamais construire dans ce jardin. Vous pouvez le vendre; donc c'est votre dernière occasion de toucher de l'argent. Parce que le jardin reste votre jardin, vous ne pouvez pas y construire». Pour affirmer cette position, je m'engage personnellement à me tourner vers la Commission des biens culturels pour prendre la décision ferme de dire qu'on légalise une mesure de protection sur cet ensemble construit, constitué de la rangée de l'Alberinum, du parc et de la BCU. C'est un ensemble qui mérite une protection, donc protégeons-le, rendons le jardin inconstructible. Avec ça, on a déjà une base de discussion qui est très claire. La Ville ne va pas permettre, dans son PAL, de mettre un bloc locatif sur cette parcelle. Dernier élément, si cette société n'est toujours pas encline à la discussion, on peut dire que nous avons un intérêt public prépondérant; et si on n'arrive pas à trouver un accord dans un délai raisonnable, nous n'allons pas hésiter à faire jouer la carte de l'expropriation. L'Etat a un intérêt de construire ici et il ne faut pas le démontrer plus que par le projet; donc on peut aussi exproprier et nous l'avons déjà fait ailleurs. Je pense qu'avec ça, on a une bonne base de discussion pour avoir un résultat dans un délai acceptable et je crois que le Grand Conseil doit, s'il trouve que le projet initial était meilleur que celui que le Conseil d'Etat a présenté dans son message, donner son avis et dire: «Voilà, c'est ce que nous voulons.»

Je vous invite donc à accepter mon amendement.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je suis heureux de l'information auparavant transmise par le Conseil d'Etat, à savoir que la porte aux négociations était ouverte, parce que le Conseil d'Etat a dit noir sur blanc le contraire à ma question écrite – allez lire tout en bas –, soit que les négociations étaient terminées et elles n'allaient pas reprendre. Je vais soutenir l'amendement Mutter, bien sûr, et quelle que soit l'issue de ces négociations, une chose est sûre: l'échec de ces négociations était l'échec de votre prédécesseure; votre résignation sera désormais également votre échec, M. le Conseiller d'Etat.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste ne va pas soutenir l'amendement proposé par notre collègue Mutter. En effet, comment notre Parlement peut-il voter une demande d'achat pour un terrain appartenant à un tiers et, qui plus est, n'est peut-être pas ou plus vendeur? Donc, je crois qu'il faut laisser à l'exécutif son rôle d'exécutif et à nous, notre rôle de législatif et montrer notre volonté. C'est dans ce sens qu'un mandat a été déposé ce matin, qui demande que le Conseil d'Etat, en parallèle à l'étude qui sera menée avec le crédit voté, puisse ouvrir à nouveau des discussions avec la Société St-Pie V. Toutefois, on ne sait jamais, peut-être que les appels envoyés dans cette discussion, ce jour, ont été entendus par la Société St-Pie V. Ils ne sont peut-être pas restés indifférents et ils savent maintenant que la porte est ouverte et qu'ils peuvent émettre une proposition qui puisse être susceptible de répondre aux besoins et qui satisfasse toutes les parties. Il est permis d'avoir encore un espoir. Donc, c'est aussi la volonté qui a été faite avec le mandat déposé d'ouvrir à nouveau les discussions. Mais le groupe socialiste ne peut pas soutenir l'amendement. Le Parlement ne peut pas décider d'acheter des terrains qui ne lui appartiennent pas, qui n'appartiennent pas au canton.

Lambelet Albert (PDC/CVP, SC). Tout d'abord, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique tient à remercier M^{me} Mutter pour la leçon de négociation qu'elle vient de nous donner. C'est vraiment très très très plaisant.

Deuxième chose, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne soutiendra pas cet amendement, parce qu'il est inconcevable, dans sa seconde partie, qu'on puisse lier un crédit d'étude à la réalisation ou à l'acquisition de terrains. Ce n'est juste pas possible. Il suffit que les propriétaires actuels refusent et le projet n'avance pas. Donc ça ne peut pas fonctionner et il faut refuser cet amendement. C'est insensé de faire une telle proposition.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical ne pourra pas non plus soutenir cet amendement pour les raisons qui ont été invoquées. Cela ne paraît pas possible. Par contre, on regrette tout de même l'attitude jusqu'au-boutiste du Conseil d'Etat qui considère comme une faiblesse d'être demandeur. Pour moi, il n'y a pas de faiblesse à être demandeur; il n'y a pas de honte à être faible; par ailleurs, on peut en sortir plus fort. Mais ceci dit, les décisions ont été prises et cet amendement n'est, par contre, pas acceptable.

La Rapporteuse. En tant que présidente de la commission, je ne peux pas soutenir cet amendement, étant donné que la commission a bien émis une réserve en disant que le Conseil

d'Etat pouvait négocier, mais en aucun cas n'a fait une demande formelle d'achat de ce terrain. Donc, on ne soutiendra pas cet amendement.

Le Commissaire. Je propose aussi de ne pas accepter l'amendement à cet art. 1, comme cela a été relevé. S'il est adopté, on ne peut tout simplement plus rien faire d'autre qu'attendre qu'on le réalise sous cet angle.

Ensuite, je remercie M^{me} la Députée Mutter qui voit en moi quelqu'un de frais et pimpant. Du haut de mes cinquante-deux ans, je me suis senti tout à fait rajeuni.

On est dans une dynamique de négociation et, je le répète, je ne crois pas que me demander simplement d'y aller va régler le problème sous cet angle-là, s'il n'y a pas, de l'autre côté, la volonté de le faire. Et c'est de l'autre côté qu'on attend peut-être un signe. A ce titre, M^{me} la Députée Berset l'a signalé, il y a une discussion ce matin, elle est publique et en directe, eh bien voilà, le mot est lancé s'il fallait le faire. Mais à part donner ces éléments, je n'ai évidemment pas d'autres arguments. J'imagine qu'une expropriation est un peu exagérée car il faut quand même des conditions pour demander une expropriation d'un autre niveau que seulement parce qu'on a de la difficulté ou parce qu'une négociation n'a pas abouti. Dans ce cadre-là, ce serait alors un Etat qui ne serait plus démocratique et qui pourrait agir de cette manière.

M. le Député Kolly, mon échec personnel, c'est bien sympathique de me dire ça comme ça; ce que le Conseil d'Etat a écrit dans la réponse qu'il vous a faite, c'est le Conseil d'Etat qu'il l'a faite et ce n'est pas quelqu'un ou quelque chose d'autre. Et c'est à ce titre que je parle aujourd'hui. C'est le Conseil d'Etat qui s'exprime et je ne considère cela ni comme un succès, ni comme un échec personnel. Je reste humble et la faiblesse est aussi une part de tout un chacun, je ne le conteste pas; mais on est dans une logique de négociation et là, ce qu'on dit ou ce qu'on ne dit pas a son importance dans la dynamique de la négociation. C'est sous cet angle que je voulais m'exprimer tout à l'heure.

Enfin, j'ai pris note du côté du parti socialiste, du dépôt d'un mandat; c'est l'outil parlementaire que vous avez, nous y répondrons. Simplement, je me réjouis que cet outil parlementaire n'empêche pas maintenant d'aller de l'avant et de pouvoir réaliser ce crédit d'étude. On entend revenir vers vous pour la fin 2015; ce sont des mois et des mois qui passent et puis on a de l'autre côté un bâtiment, des personnes qui travaillent aussi dans des conditions de vétusté. Pour ceux d'entre nous qui sont allés visiter ce bâtiment, on n'a pas besoin de faire un dessin. Je crois là qu'il faut véritablement entreprendre quelque chose.

Voilà pour les quelques remarques. Sur le fond, on se retrouve avec le même débat tout à l'heure sur la demande de renvoi et je vous demande donc de refuser cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Mutter à l'art. 1.

> Au vote, la proposition d'amendement Mutter, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 74 voix contre 8 et 8 abstentions.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté oui:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Waeber (SE, UDC/SVP). *Total: 8.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattiger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 74.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 8.*

ART. 2

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Rapporteuse. La commission soutiendra l'entrée du décret comme il a été discuté et comme il a été unanimement soutenu. Confirmation de la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix contre 5 et 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP).
Total: 80.

Ont voté non:

Kolly N. (SC, UDC/SVP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 5.

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 6.

Election

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un membre de la Commission des affaires extérieures, en remplacement de François Bosson

Bulletins distribués: 87; rentrés: 81; blancs: 17; nul: 1; valables: 63; majorité absolue: 32.

Est élu pour la fin de la législature *M. Albert Lambelet*, par 52 voix.

Il y a 11 voix éparses.

—

- La séance est levée à 10 h 15.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—